



## REGLEMENT 2026

1. Il s'agit de rendre compte d'une action de « Learning & Development » via un formulaire de candidature en ligne, défini par le Groupe Epsilon. La candidature devra être complétée et enregistrée **pour le 25 avril 2026 au plus tard.**
  2. L'action de « Learning & Development » présentée doit revêtir un caractère particulier témoignant de la créativité de ses initiateurs. Elle doit avoir généré une valeur ajoutée clairement perceptible pour l'organisation et ses membres. Elle est susceptible d'être une source d'enseignement pour d'autres.
  3. Les dossiers peuvent être rentrés en français ou en néerlandais ou en anglais.
  4. Peuvent participer à l'Award :
    - toute organisation privée ou publique dans laquelle une action de développement a été mise en œuvre au bénéfice des travailleurs occupés ou de collaborateurs avec lesquels l'organisation travaille régulièrement. (Exemple d'un réseau commercial qui participe à l'activité principale de l'entreprise.) Elle peut être soutenue par un opérateur de formation, consultant ou formateur externe.
    - tout fournisseur ou opérateur de développement à condition que les actions présentées concernent les personnes sous contrat de travail avec cet opérateur ou fournisseur.
- En aucun cas, les dossiers rentrés ne concerneront un programme ou un « produit » de développement sans que ne soit fait référence à une expérience récemment menée pour un public de travailleurs clairement identifié.
5. Le dossier doit être présenté avec l'accord de la Direction.
  6. L'action de « Learning & Development » peut concerner le siège social ou une unité locale, mais l'organisation ne peut présenter qu'un seul projet.
  7. L'action de « Learning & Development » doit avoir été mise en œuvre. Si elle couvre plusieurs années et qu'elle est encore en cours, elle doit avoir déjà atteint des résultats significatifs : proportion importante de travailleurs déjà formés ou plusieurs phases du processus déjà abordées.
  8. Une fois les dossiers rentrés, les seuls contacts possibles se feront avec le secrétariat d'Epsilon en se référant au numéro reçu. Les contacts directs avec un membre du jury ou du groupe de préparation entraînent la nullité.
  9. Les candidats acceptent à l'avance que les données transmises dans leur dossier puissent faire l'objet de publication(s) dans le cadre de l'Award et notamment dans le magazine HTag. Il est entendu que le Groupe Epsilon ne les utilisera pas à des fins commerciales ou lucratives et qu'il s'engage à ne pas vendre à des tiers les données reçues. Le Groupe Epsilon n'est par ailleurs pas responsable de l'usage qui serait fait de cette information par des tiers.



- 10.** Les entreprises nominées ou lauréates acceptent à l'avance de ne pas répondre à des sollicitations extérieures pour présenter leur projet, avant que le Groupe Epsilon n'ait organisé les événements permettant de faire connaître et valoriser les expériences retenues.
- 11.** Les organisations dans lesquelles travaille un membre du jury ou une des personnes responsables de l'organisation de l'Award ne peuvent concourir.
- 12.** La sélection des nominés est effectuée par un jury constitué de professionnels du management des ressources humaines, selon les critères suivants (détails en annexe) :
  - Lien avec le thème :
  - Lien avec la stratégie organisationnelle de son entreprise
  - Qualité de l'approche utilisée (Approche, Déploiement, Evaluation)
  - Résultats tangibles
  - Prise en compte de l'hybridation dans l'approche pédagogique
  - Caractère innovant du projet (transformation de l'expérience collaborateur)
  - Caractère transposable
  - Contribution sociétale et durabilité
- 13.** Les nominés seront invités à présenter leur projet au jury et aux membres d'Epsilon qui s'y inscriront le **vendredi 19 juin après-midi en présentiel** (Mont-Saint-Guibert) puis, en synthèse, lors du Salon Epsilon devant un public de professionnels à **Wavre le 08 octobre 2026**.
- 14.** Deux prix seront décernés :
  - le Prix du jury ;
  - le Prix du public.Ils seront remis à l'occasion du Salon.
- 15.** La sélection du prix du public sera réalisée par vote en ligne entre le 20 septembre et le 8 octobre 2026.

\*\*\*



**Groupe Epsilon asbl**

Avenue des Iris 57 | B-1341 Ottignies - LLN  
Tél : +32(0)473/41.27.51 | [secretariat@epsilon.be](mailto:secretariat@epsilon.be)